



Succesion donation . avantagesbrapportables

Par **dufum**, le **17/02/2013** à **06:01**

Bonjour.
Mes parents ont toujours financièrement avantagé mon frère, au prétexte qu'il a 4 enfants (de 33 à 18 ans maintenant) et moi un seul de 9 ans. Je n'y rien trouvé à redire pendant longtemps... Mais ça prend des proportions ENORMES. Mais ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros en jeu maintenant qui ont disparu ; Et ça ne cesse pas. Mon neveu de 33 ans viens de changer d'orientation et fait de nouvelles études... Papy paie. Les derniers ont l'âge du permis... Papy paie les permis et achète les voitures. Paie les études, donne l'argent de poche... J'en passe. Mon frère a un "petit" salaire (environ 2500 euros mensuels quand-même...! et ma belle soeur 800) Papa aide. 2000 euros par mois. Moi,, je ne prends rien. Je considère que vu l'état de mes parents, ce serait de l'abus de faiblesse. Ils n'ont même pas pensé à donner 20 euros à ma fille pour aller à la foire... Oublié les étrennes (les 4 autres ont eu 1000 euros chacun).
Y-a-t-il un moyen de faire cesser cette injustice dès maintenant, et de RECUPERER TOUT OU PARTIE DE CES SOMMES AU DECES DE MES PARENTS ? Quelles preuves dois-je apporter?
Merci.

Par **FRANCK34**, le **17/02/2013** à **08:45**

OUI
Il faut noter la situation et amasser les preuves pour le jour de la succession
pour tout savoir sur les donations
<http://www.fbIs.net/donationinfo.htm>

Par **dufum**, le **17/02/2013** à **18:10**

merci pour les conseils.
Quel genre de preuves ?

Par **amajuris**, le **17/02/2013 à 20:29**

bsr, nil faudra apporter la preuve des paiement effectués par vos parents à votre frère et à vos neveux au moment du règlement de la succession de vos parents. ncertaines donations peuvent être de simples présents d'usage (cadeaux). ncdt

Par **FRANCK34**, le **18/02/2013 à 09:55**

bonjour, rnrnamatjuris a raisonrnrnrnLes preuves sont les traces bancaires relevées, les achats en dehors de leur budget etc...rnrnrnsoit tous moyens

Par **dufum**, le **18/02/2013 à 10:25**

merci beaucoup pour les réponses.